

Résolution présentée par la délégation de la République Bolivarienne du Venezuela

Thème Droits politiques et sociaux
Concerne La suppression des mesures coercitives unilatérales

L'Assemblée Générale,

Préoccupée par des mesures prises par des Etats, se croyant supérieurs, qui causent et engendrent, pour de nombreux de pays, des inégalités et de graves difficultés,

Considérant que la puissance d'un pays ne justifie en aucun cas une prise de décisions répressives à l'encontre d'une nation souveraine, et qui touche directement la population de cette dernière qui, elle, n'a rien à voir avec des conflits d'ordre politique,

Estimant que les libertés et les conditions de vie d'une population ne devraient pas dépendre du gouvernement d'un autre pays,

Soucieux des graves conséquences que pourraient avoir ces punitions économiques sur la vie de millions de personnes, déjà en difficultés,

Insistant sur le fait que ces mesures portent atteinte à l'ensemble des droits de l'Homme et qu'elles sont une forme de guerre masquée à armes inégales,

Décide afin de protéger les libertés individuelles et les conditions de vie de toutes et tous, de supprimer les mesures coercitives unilatérales prises par un pays à l'encontre d'un autre,

Condamne en conséquence les nations ne respectant pas cette décision à une compensation économique envers le pays touché par ces mesures injustifiées.

Le texte français fait foi.